



HÔTEL DE VILLE

Service Juridique
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/STL

DÉCISION N° 2011/45

Objet : bail commercial conclu entre la Commune et la société LOCAPOSTE

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire de l'immeuble sis rue Molière à Yerres, dont les locaux se composent d'une surface utile locative de 138 m² environ,

CONSIDERANT que le Groupe LA POSTE a souhaité louer ces locaux pour l'exercice de ses activités,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure le bail commercial correspondant,

DECIDE

DE SIGNER un bail commercial avec la société « LOCAPOSTE », représentée par la société « POSTE - IMMO », elle-même représentée par Monsieur Moreno CATALDI, Directeur Régional de l'Île de France,

| |
|-----------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture |
| 09121910651120110310-2011-45-AU |
| Date de signature : - |
| Fax : 01 69 48 63 98 |
| Date de réception : 15/03/2011 |



DIT que le preneur élit domicile à DLI Juvisy sur Orge, 9 place du Maréchal Leclerc – 91260
JUVISY-SUR-ORGE,

DIT que le bail commercial prend effet au 1^{er} avril 2011,


DIT qu'il est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives,

DIT que le loyer annuel et hors charges est fixé à 10 461 euros (dix mille quatre cent soixante et un euros),

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 10 mars 2011

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres